5 Place du Château 35500 VITRE

Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID: 035-213503600-20201214-2020 280B-DE

DC_2020_280

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2020

- Projet urbain de la Trémoïlle - Demande de déclaration d'utilité publique

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2019 portant nomination de la directrice générale de l'EPFB;

Vu la délibération n°2015_169 du conseil municipal en date du 25 juin 2015 approuvant la signature d'une convention opérationnelle entre la Ville de Vitré et l'EPFB dans le cadre du projet « Forum de la Trémoille » ; Vu la convention opérationnelle d'action foncière conclue entre la Ville de Vitré et l'EPFB, portant sur le projet « Forum de la Trémoïlle » , conclue le 19 août 2015 ;

Vu la délibération n°206 du conseil communautaire de Vitré Communauté en date du 4 novembre 2016 arrêtant le deuxième Programme Local de l'Habitat et de l'Hébergement (PLH) ;

Vu la délibération n°2019_128 du conseil municipal en date du 23 mai 2019 relative à la sélection d'un opérateur en vue de la reconversion du Forum de La Trémoïlle ;

Vu la délibération n°2020_005 du conseil municipal en date du 23 janvier 2020 approuvant la révision général du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Vitré ;

Vu l'avis favorable de Vitré Communauté sur le projet « Forum de la Trémoïlle » porté par la Ville de Vitré, en date du 11 février 2015 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays de Vitré approuvé le 15 février 2018 ;

Vu l'estimation sommaire et globale de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 1er décembre 2020 ;

Vu la concertation mise en œuvre par la Ville de Vitré du 5 octobre au 5 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Logement et Urbanisme du 30 novembre 2020 ;

Considérant que les documents d'urbanisme supra-communaux (ScoT, PLH) couvrant le territoire de Vitré préconisent :

- la réalisation d'opérations peu consommatrices d'espace respectant des principes de mixité sociale et des formes urbaines pour l'habitat
- et de conforter les sites commerciaux existants par densification, réorganisation ou extension ;

Considérant que le plan local d'urbanisme de Vitré a pour objectif le développement de son offre diversifiée de logements tout en promouvant la qualité des aménagements et du cadre de vie ;

Considérant que pour répondre à ces impératifs, la Ville de Vitré envisage la réalisation d'un projet urbain sur le site de la Trémoïlle, à dominante habitat, respectant les caractéristiques suivantes :

- 21 % de logements locatifs sociaux minimum (PLAI, PLUS);
- une densité d'environ 100 logements par hectare ;
- réaliser des constructions performantes énergétiquement ;

Considérant que ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières, et qu'étant donné le temps nécessaire à l'acquisition des terrains, à l'aboutissement des procédures, à la réalisation des travaux d'aménagement et/ou de construction, la maîtrise du foncier doit être poursuivie, en vue de permettre rapidement la production de nouveaux logements sur la commune ;

Considérant que la Ville de Vitré et l'EPFB ont acquis à l'amiable 34 des 37 lots qui composent la copropriété commerciale du Forum de la Trémoïlle ;

Considérant que la parcelle cadastrée AM 581p (lots de copropriété n°1, 2 et 10) doit être entièrement placée sous maîtrise publique pour mener à bien le projet urbain de La Trémoïlle ;

Considérant qu'au regard de l'importance de ce projet pour la Ville de Vitré, l'obtention d'une déclaration d'utilité publique est nécessaire en vue du recours à la procédure d'expropriation ;



Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID: 035-213503600-20201214-2020_280B-DE

DC 2020 280

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2020

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel COUVERT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents: 31

Votants (dont 2 pouvoir(s)): 33

L'an deux mille vingt , le quatorze décembre

le Conseil municipal réuni, après convocation légale,

Date de convocation : le 7 décembre 2020

Etaient présents (voix délibératives) :

Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Christophe LE BIHAN, Madame Constance MOUCHOTTE, Monsieur Fabrice HEULOT, Madame Anne BRIDEL, Monsieur Jean-Yves BESNARD, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Nicolas MIJOULE, Madame Marie-Cécile TARRIOL, Monsieur Michel PERRET, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Madame Catherine DELHOMMEL, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Isabelle DUSSOUS, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Gontran PAILLARD, Madame Caroline PICHOT MALIN, Monsieur Daniel NGOSONG, Madame Marie-Noëlle MORFROISSE, Monsieur Gilles GUILLON, Madame Cécile BESNARD, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Carine POUESSEL, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Nicolas KERDRAON, Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:

Madame Danielle MATHIEU représenté(e) par Monsieur Jean-Yves BESNARD ,Madame Nicole GENIN représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID: 035-213503600-20201214-2020_280B-DE

DC_2020_280

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal



Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de demander à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique « Projet » sur le site du « Forum de La Trémoïlle » dont le périmètre est représenté dans le plan annexé à la présente délibération ;

- de demander à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne de solliciter du Préfet d'Ille-et-Vilaine :

- l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire conjointe;
- le prononcé, à l'issue de ces enquêtes, d'une déclaration d'utilité publique et d'un arrêté de cessibilité;
- la saisine du Juge de l'expropriation en vue d'obtenir une ordonnance d'expropriation au profit de l'EPFB;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre toutes les mesures et signer toutes les pièces nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Il est procédé au vote :

Abstention: 2

Nombre de votants : 33
• Nombre de voix pour : 31
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré le 17 décembre 2020

Le Maire, Isabelle LE CALLENNEC

